

Traitement des données personnelles

Le *RGPD*, le Règlement Général sur la Protection des Données, est une réglementation européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018. Cette loi a notamment pour objectif de renforcer les droits des personnes sur leurs données à caractère personnel et de responsabiliser les acteurs traitant les données.

Les données à caractère personnel transmises par le salarié à l'agence ABK, agissant au titre de responsable de traitement sont destinés à :

- Aider le salarié en mobilité dans sa recherche de logement et la constitution de son dossier auprès de l'agence immobilière ou du particulier.
- Proposer au salarié une assistance logistique pour les démarches administratives et logistiques en lien avec sa recherche de logement (ouverture de contrat eau, électricité, gaz)
- Accompagner le salarié pour l'inscription de ses enfants dans les établissements scolaires de la région
- Obtenir le paiement en tiers payant des prestations de l'agence auprès d'Action Logement

Dans le cadre de ces missions qui lui sont confiées par le salarié en mobilité, des agences immobilières, particuliers proposant des biens en location, consultants spécialisés dans la recherche locative, sociétés d'énergie, établissements scolaires, sont destinataires de données à caractère personnel vous concernant dans la limite des informations qui leur sont nécessaires pour leurs prestations.

L'agence ABK conserve les données jusqu'à la signature du bail, la finalisation des prestations auprès des fournisseurs d'énergie et établissements scolaires (le cas échéant), et le paiement par Action Logement des prestations de prise en charge par le dispositif d'aide MOBILI-PASS. Les données et l'ensemble des pièces justificatives sont ensuite détruites avec toutes les mesures de sécurité appropriées.

Vous disposez sur les données que vous nous avez confiés, dans les conditions prévues par le règlement européen, d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, et d'oubli.

En cas d'opposition au traitement des données nécessaires à l'exécution de ses missions, l'ABK ne sera pas en mesure de rendre les services attendus.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à la directrice de l'agence lagencebyk@gmail.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Je certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus relatives à la protection des données à caractère personnel.

Le / / Signature du salarié en mobilité précédée de la mention « Lu et approuvé »